



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 168-19

Objet : RS - Accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Cognin et Grand Chambéry, situé route de Saint-Cassin à Cognin

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoît Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 168-19

objet **RS - Accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Cognin et Grand Chambéry, situé route de Saint-Cassin à Cognin**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que Grand Chambéry assure l'étude, l'aménagement et la gestion des terrains familiaux des gens du voyage. Dans ce cadre, Grand Chambéry est bénéficiaire d'une mise à disposition du terrain Villeneuve I, route de Saint-Cassin, par la commune de Cognin, permettant le logement d'un ménage issu de la communauté des gens du voyage.

Une convention de mise à disposition a ainsi été signée entre Grand Chambéry et la commune de Cognin le 26 juillet 2016. Cette convention de mise à disposition arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2020, à titre gratuit.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune de Cognin et Grand Chambéry en date du 26 juillet 2016 relative à un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin (une partie de la parcelle section AP n° 51, ancienne section AP n° 48) entre la commune de Cognin et Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 168-19

Objet de l'acte : RS - Accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Cognin et Grand Chambéry, situé route de Saint-Cassin à Cognin

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 1 - Acquisitions gratuites: dons et legs

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22830H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22830H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au